

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 février 2016

n° 1

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (17) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M.BARBOT, Mme LAVRARD, M.BONNET, Mme BOURAT, M.CHAINE, Mme AZIHARI, MM.MEUNIER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, GUIMARD, MARTIN, MELQUIOND

POUVOIRS (1) : Mme PONTHER mandante, a pour mandataire Mme BARREAU

EXCUSES (3) : MM. BEN EMBAREK, PREHER, Mme PIAULET

Madame Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1/ Le décret d'application n°2011-541 du 17 mai 2011 de la loi mobilité du 3 août 2009 a modifié certaines dispositions relatives aux positions administratives et a rendu possible le changement de filière, permettant ainsi aux agents d'intégrer la filière correspondant à leurs missions. Je vous propose de mettre en œuvre ce dispositif pour un agent appartenant à la filière technique et occupant un poste administratif.

2/ Suite au départ en retraite de l'agent occupant les fonctions d'assistant administratif au sein du service des sports, il est nécessaire de créer le poste correspondant (cadre d'emplois des rédacteurs) à temps complet afin de le remplacer.

Il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau du 25 janvier 2016 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin du poste décrit ci-dessus,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

1/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

2/ Création d'un poste d'assistant administratif au sein du service des sports à temps complet (cadre d'emplois des rédacteurs)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 29 février 2016

n° 1

page 2/2

Le coût de ces créations de postes sera inscrit au budget 2016. Ces modifications n'ont aucune conséquence budgétaire.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **02 MARS 2016**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

